



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 4 juillet 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 27 juin 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Serge Nilly, Yvette Bouguen, Marc Duhamel.

Pouvoirs :

Cécile Peltier a donné pouvoir à Danièle Kha
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Pascale Douineau
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Michaël Quernez
Eric Alagon a donné pouvoir à Patrick Tanguy
Christophe Couic a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger (à partir de 20h40)
Erwan Balanant a donné pouvoir à Serge Nilly
Martine Brézac a donné pouvoir à Yvette Bouguen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel Pottier

9. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL **ANNEXES**

1- Budget principal

Exposé :

Le montant de la décision modificative est de 884 000€.

- ❖ La Ville a lancé une consultation auprès des banques pour renégocier 2 prêts.

Cette renégociation de prêts au niveau du budget principal se traduit :

✓ en dépenses d'investissement par :

- le remboursement anticipé du capital restant dû : 834 000€ (article 166)

✓ en recettes d'investissement par :

- le refinancement de l'emprunt renégocié : 834 000€ (article 166)
- la capitalisation de l'indemnité de rachat de prêt : 34 705€ (article 1641)

- ❖ Par ailleurs, il convient de prévoir des crédits suite à la **mobilisation du prêt de 700 000€ prévu au budget primitif 2018.**

Ce prêt, contracté auprès du Crédit Agricole, bénéficie des mêmes conditions que les 2 prêts renégociés : taux révisable Euribor 3 mois + marge de 0,59%.

Dès 2018, la Ville remboursera 2 échéances d'un montant estimé à hauteur de **40 000€** (dont 38 891,46€ en capital et 897,42€ en charges d'intérêts). Il convient de prévoir les crédits nécessaires au paiement de ces échéances.

- ❖ De plus, lors du Conseil municipal du 6 juin dernier, **une subvention de 10 000€ a été accordée au profit du Comité de Jumelage Quimperlé-Nara**, afin de venir en aide à la population locale touchée par l'incendie survenu au marché de Nara le 29 mars dernier.

Cette subvention sera versée par moitié en 2018 et 2019 : **5 000€ en 2018** et 5 000€ en 2019 (article 6574)

- ❖ Enfin, en matière de recettes d'investissement la Ville a reçu **les notifications de dotations l'Etat** :

* le montant du produit des amendes de police notifié au titre de l'année 2018 est de 83 314€, contre 50 000€ prévu au budget primitif 2018. Il convient donc d'augmenter les crédits de cette recette de **33 000€**.

* le montant du FCTVA est de 738 478,11€ contre 721 000€ prévu au BP 2018, soit une recette supplémentaire de **17 000€**.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :• Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
O11	637	O20	Autres impôts -taxes et versements assimilés	-5 806,00€
			chapitre 011- : charges à caractère général	-5 806,00 €
65	6574	O41	Subventions de fonctionnement aux associations et autres pers. De droit privé	5 000,00 €
65	6574	324	Subventions de fonctionnement aux associations et autres pers. De droit privé	806,00€
			chapitre 65- : Autres charges de gestion courante	5 806,00 €
O42	6681	01	Autres charges financières	34 705,00€
			Chapitre 042 – Opérations de transfert entre section	34 705,00€
023	023	01	Virement vers la section d'investissement	-34 705,00€
			TOTAL	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :Dépenses d'investissement :

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
16	1641	O1	Emprunts et dettes assimilées	40 000,00 €
16	166	O1	Refinancement de dette	834 000,00€
			chapitre 16- emprunts et dettes assimilées	874 000,00 €
020	020	01	Dépenses imprévues	10 000,00€
			TOTAL	884 000,00 €

- **Recettes d'investissement :**

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
10	10222	O1	FCTVA	17 000,00 €
			chapitre 10-dotations- fonds divers et réserves	17 000,00 €
13	1342	O1	Produits des amendes de police	33 000,00 €
			chapitre 13- subventions d'investissement	33 000,00 €
16	166	O1	Refinancement de dette	834 000,00€
			chapitre 16- emprunts et dettes assimilées	834 000,00 €
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement	-34 705,00€
			Chapitre 021- virement de la section de fonctionnement	-34 705,00€
040	1641	01	Emprunts et dettes assimilées	34 705,00€
			Chapitre 040- opérations d'ordre de transfert entre section	34 705,00€
			TOTAL	884 000,00 €

Après prise en compte de la décision modificative, le montant du budget 2018 du budget principal est de 20 394 000€.

Il est proposé d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal.

2- Budget Annexe Eau

Le montant de la décision modificative du budget annexe Eau est de - 7 693€.

❖ **La renégociation des prêts** au niveau du budget annexe Eau se traduit :

✓ en dépenses d'investissement par :

- le remboursement anticipé du capital restant dû : 52 000€ (article 166)

✓ en recettes d'investissement par :

- le refinancement de l'emprunt renégocié : 52 000€ (article 166)
- la capitalisation de l'indemnité de rachat de prêt : 3 020€ (article 1641)

❖ L'Agence de l'Eau a procédé à une régularisation des redevances versées par les redevables à la Ville qui les reverse à l'agence de l'eau : 109 693€ (articles 701249 et 706129)

❖ Le service d'eau a remplacé la mini-pelle : 23 500€

Ces dépenses nouvelles sont financées par des virements de crédits à hauteur de 133 193€.

SECTION D'EXPLOITATION :• Dépenses d'exploitation :

Chapitre	Nature	Libellé	Montant
O11	605	Achats d'eau	-30 000,00 €
		chapitre 011- : charges à caractère général	-30 000,00 €
O14	701249	Reversement à l'agence de l'Eau : Redevance pour pollution domestique	56 100,00 €
O14	706129	Reversement à l'agence de l'Eau : Redevance pour modernisation de réseau	53 593,00 €
		chapitre 014- : atténuation de produits	109 693,00 €
65	6542	Créances éteintes	-20 000,00 €
		chapitre 65- : autres charges de gestion courante	-20 000,00 €
O42	6681	Autres charges financières	3 020,00 €
		chapitre 042- : Opérations de transfert entre section	3 020,00 €
O23	O23	Virement vers la section d'investissement	-62 713,00 €
		TOTAL	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT• Dépenses d'investissement

Chapitre	Nature	Libellé	Montant
16	166	Refinancement de dette	52 000,00 €
		chapitre 16 : emprunts et dettes assimilés	52 000,00 €
21	2182	Matériel de transport	23 500,00 €
		chapitre 21 : immobilisations corporelles	23 500,00 €
23	2315	Travaux	-83 193,00 €
		Chapitre 23 : immobilisations en cours	-83 193,00 €
		TOTAL	-7 693,00 €

• **Recettes d'investissement**

Chapitre	Nature	Libellé	Montant
16	166	Refinancement de dette	52 000,00 €
		chapitre 16- emprunts et dettes assimilées	52 000,00 €
O40	1641	Emprunts et dettes assimilées	3 020,00 €
		chapitre 040-opérations d'ordre de transfert entre section	3 020,00 €
O21	O21	Virement de la section de fonctionnement	-62 713,00 €
		chapitre 021-virement de la section de fonctionnement	-62 713,00 €
		TOTAL	-7 693,00 €

Après prise en compte de la décision modificative, le montant du budget annexe Eau est de 3 246 307€.

Il est proposé d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Eau.

3- Budget Annexe Cinéma

Le montant de la décision modificative du budget annexe Cinéma 138 500€.

Elle concerne la renégociation de prêt et le réajustement des crédits suite au remplacement de la chaudière du cinéma.

- ❖ **La renégociation des prêts** au niveau du budget annexe Cinéma se traduit :
 - ✓ en dépenses d'investissement par :
 - le remboursement anticipé du capital restant dû : 120 500€ (article 166)
 - ✓ en recettes d'investissement par :
 - le refinancement de l'emprunt renégocié : 120 500€ (article 166)
- ❖ **le surcoût de la chaudière à hauteur de 18 000€** sera financé par le fonds de concours attribué par Quimperlé Communauté et les aides versées par le CNC.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Chapitre	Nature	Libellé	Montant
16	166	Refinancement de dette	120 500,00 €
		chapitre 16- emprunts et dettes assimilées	120 500,00 €
23	2313	Constructions	18 000,00 €
		Chapitre 23 : Immobilisations en cours	18 000,00 €
		chapitre 041-opérations patrimoniales	0,00 €
		TOTAL	138 500,00 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Nature	Libellé	Montant
13	1315	Autres subventions	13 000,00 €
13	13118	Subventions Etat (CNC)	5 000,00 €
		chapitre 13- subventions d'équipement	18 000,00 €
16	166	Refinancement de dette	120 500,00 €
		chapitre 16- emprunts et dettes assimilées	120 500,00 €
		TOTAL	138 500,00 €

Après prise en compte de la décision modificative, le budget annexe Cinéma est de 618 800€.

Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 27 juin 2018

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve à la majorité la décision modificative n° 1 du budget principal (7 abstentions)
- approuve à l'unanimité la décision modificative du budget annexe de l'eau
- approuve à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget annexe du Cinéma.

Le Maire, /
Michaël QUERNEZ.

